YERRES

Relations Publiques
N°tél : 01 69 49 76 15
N/réf : NDA/SB/CD

DECISION N°99/109

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'animation musicale de la Fête de la Ville du19 juin, conclue avec l' association " Vers l'Espoir "

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 25 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

Considérant que la commune organise dans le cadre de la fête de la ville et des associations une animation musicale avec orchestre et bal le samedi 19 juin 1999, de 21h à 2h du matin.

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours artistique de l'association dénommée "VERS L'ESPOIR" sise BP 498 - 51068 REIMS CEDEX

DECIDE

DE signer avec ladite association une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à l'animation musicale du samedi 19 juin de 21h à 2h du matin, pour un montant de 26 000 F (toutes charges comprises),

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 024, nature 6188.

Fait à Yerres, le 5 mai 1999

REÇU LE
-7 MAI 1999
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN